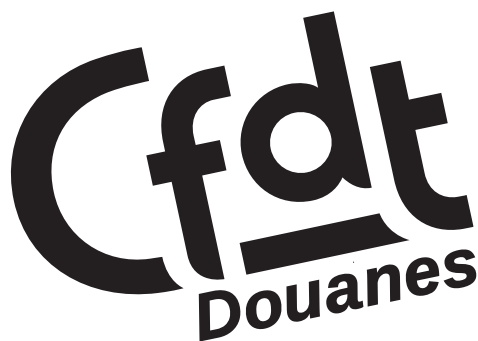




Dépêche 16/04

Pour quelques centimes de plus !

Une pingrerie sans limite....

Lors du groupe de travail sur la ré ingénierie du fret express du 8 avril, l'administration a présenté la mise en place de l'UDD (unité dédiée au dédouanement) du fret express à ROISSY, plus communément surnommée : Roissy nuit...

Les 60 agents CO affectés à cette unité travailleront les nuits, les week-ends et les jours fériés.

L'administration a fixé le montant de l'indemnité de travail de nuit à 2,90 €.

Or un agent SU de la même administration reçoit en indemnité pour la même contrainte horaire (travail de nuit) une somme de 3,66 € pour un agent B (Supplément de rendement brigade inclus).

Malgré l'insistance des représentants CFDT, L'administration a refusé d'aligner l'indemnisation CO sur celle de la SU ; pour 76 centimes d'euros de l'heure et pour 60 agents !

Devant le poids que représentent ces 76 centimes pour 60 agents face à la masse budgétaire des indemnités de nuit versées aux 8000 agents SU, nous jugeons l'attitude de l'administration scandaleuse. Elle crée une indemnisation à deux vitesses pour des agents effectuant leur travail en horaires atypiques. De plus ce sont ceux qui en effectueront le plus qui sont les moins bien indemnisés.

A noter cependant (une fois n'est pas coutume !), que l'indemnité est égale pour toutes les catégories d'agents.

Face à l'incurie administrative : faudra-t-il lancer une souscription nationale pour les douaniers nécessiteux de l'UDD ?

La CFDT interviendra au niveau ministériel sur ce sujet.

(NB : vous pouvez trouver le compte-rendu complet du groupe de travail en rubrique « groupe de travail »)

Paris, le 9 avril 2004